

Image not found or type unknown



## resiliation cours servais

Par **will54620**, le **04/01/2020** à **15:23**

Bonjour je me permets de vous écrire pour un renseignement. Nous avons inscrit notre fils au cours servais au mois de juillet 2019. Mais entre temps notre fils a renoncé à continuer. Nous avons reçu le contrat le 4 juillet 2019. Il fallait attendre 8 jours avant de signer et renvoyer le contrat. Il est vrai que nous avons passé les 3 mois mais comme mon fils est parti en vacances du 6 juillet 2019 au 18 juillet 2019 ( preuve à l'appui ). Donc nous avons anti-daté le contrat et nous avons mis la date du 12 juillet 2019. Est-il possible avec les preuves que l'on effectuer un recours pour arrêter de payer vu que mon fils ne veut plus le faire et en sachant qu'apparemment le diplôme n'est pas reconnu. Je vous remercie d'avance pour vos réponses.